



CONSEIL
QUÉBÉCOIS
DU
LOISIR



Le loisir public à Montréal : des citoyens actifs et une communauté mobilisée

Mémoire présenté à la Commission permanente sur la culture, le patrimoine
et les sports
Juin 2019

CONSEIL QUÉBÉCOIS DU LOISIR

4545, av. Pierre-De Coubertin,

Montréal, Québec H1V 0B2

Tél. : 514 252-3132

Télec. : 514.252.30.24

Courriel : infocql@loisirquebec.com

Sites Internet : www.loisirquebec.com

www.loisirquebec.com/pleinair

www.formation-animation.qc.ca

Dans ce document, le genre masculin est utilisé dans le but d'alléger le texte. Il inclut le genre féminin de façon non discriminatoire chaque fois qu'il désigne des personnes.

Table des matières

Mise en contexte	3
Avant-propos	4
1.0 Enjeux et défis du loisir publics	5
2.0 Le rôle que les organismes souhaitent jouer auprès de la ville et des arrondissements	10
3.0 Demain le loisir...Vers une politique du loisir	11
Annexe 1	12

Mise en contexte

- **La santé**

Organisation mondiale de la santé, 1946

« *La santé est un **état complet de bien-être physique, mental et social**. La santé n'est donc pas seulement l'absence de maladie ou de handicap, et elle réfère à la satisfaction de tous les besoins fondamentaux de la personne, qu'ils soient affectifs, sanitaires, nutritionnels, sociaux et culturels* ».

- **Déclaration de Québec sur le loisir**

Organisation mondiale du loisir 2008

« **Le loisir** exerce un rôle essentiel en développement des communautés : **il agit sur la qualité de vie et la santé des personnes**, contribue au développement des liens sociaux et du capital social et constitue un lieu d'expression et d'apprentissage de la vie démocratique ».

- **Politique de l'activité physique, du sport et du loisir, au Québec, on bouge**

« ... le gouvernement reconnaît l'apport des loisirs qui contribuent de façon globale au bien-être individuel et collectif, tout en améliorant la qualité de vie des personnes. En effet, en créant des environnements stimulants et enrichissants, les loisirs contribuent au développement harmonieux des personnes et des communautés par la socialisation et la participation citoyenne. »

- **Déclaration du loisir culturel « UN MOUVEMENT CITOYEN PRÉSENT PARTOUT »**

Affirmer le caractère essentiel du loisir culturel, dont font partie les pratiques culturelles en amateur;

Reconnaître le loisir culturel pour ses multiples bienfaits et apports concrets à l'accessibilité de la culture ainsi que ses intervenants en tant que composantes à part entière du système culturel québécois;

Améliorer l'accessibilité aux loisirs culturels et aux pratiques en amateur **pour tous** et **partout au Québec**;

Valoriser et soutenir de façon adéquate, stable et à long terme, l'engagement bénévole et associatif, sous toutes ses formes, puisque les réseaux du loisir culturel contribuent à l'accessibilité et créent des lieux d'appartenance, d'identité, d'engagement et d'intégration sociale;

Intensifier la concertation entre les divers acteurs du système culturel, entre les ministères concernés par la culture et le loisir culturel afin de construire des passerelles entre les amateurs et les professionnels en s'appuyant sur la complémentarité des actions;

Se concrétiser et prendre forme dans les orientations, les objectifs, les mesures, les programmes et les investissements découlant de la politique québécoise de la culture et de son plan d'action, afin de mieux soutenir et encourager le loisir culturel, les pratiques en amateur, les organismes et leurs actions.

- **Politique culturelle du Québec, Partout la culture**

La politique culturelle Partout, la culture mise sur l'avancement de la société québécoise par le renforcement de l'écosystème artistique et culturel, l'adaptation des interventions à l'ère numérique et l'ouverture à d'autres dimensions. Ainsi, le loisir culturel, la pratique en amateur, le bénévolat, l'aménagement du territoire et la conservation du patrimoine culturel y occupent une plus grande place, ce qui leur permettra de s'insérer davantage dans le système culturel.

Avant-propos

Le Conseil québécois du loisir (CQL) salue la décision des autorités montréalaises de tenir une consultation sous le thème *du loisir public qui* indique par ce geste votre volonté de participer de façon significative à l'amélioration de la qualité de vie de ses citoyens actuels et futurs. Elle souligne également l'importance de la participation de ces derniers à l'élaboration d'une vision et d'un cadre d'action pour les années à venir et la volonté d'impliquer ses partenaires dans la réalisation.

Le **CQL**, ses 39 organismes nationaux de loisir, ont majoritairement leurs sièges sociaux au Parc olympique. Confédération d'organismes locaux, régionaux et nationaux, qu'il regroupe et représente, le CQL contribue par le loisir au développement social, culturel et économique du Québec. Une mission qui converge et s'arrime parfaitement aux responsabilités municipales en matière de loisir public. Depuis des années, le CQL promeut l'acquisition d'une vision orientant l'action et le développement en matière de loisir et rappelle les bienfaits de la concertation, de la complémentarité des actions et de la participation citoyenne. Il privilégie une approche holistique pour l'atteinte de résultats conformes à la définition de la santé retenue par l'Organisation mondiale de la santé à l'effet qu'il s'agit **d'un état de complet bien-être physique, mental et social**. L'accessibilité pour tous à des activités de loisir de qualité, saines et sécuritaires est le fil conducteur de ses interventions ainsi que le développement des communautés pour lesquelles le loisir est un service essentiel.

Il importe de développer une vision commune et rassembleuse, adaptée aux besoins des citoyens et des familles de Montréal, de l'inscrire de façon transversale dans ses plans et actions de développement comme cela est fait pour le développement durable. Le défi est grand, la mobilisation doit l'être également.

Merci de nous accueillir dans le cadre de cette consultation.

1.0 Enjeux et défis du loisir public

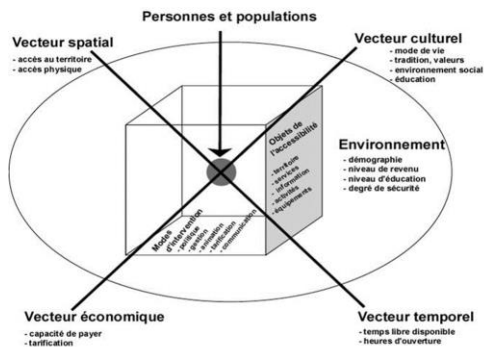
L'exercice réel du droit au loisir s'évalue particulièrement par son accessibilité.

L'accessibilité renvoie aussi à l'égalité des chances, à la notion du droit défini comme la faculté d'accomplir ou non quelque chose ou de l'exiger d'autrui, en vertu de règles reconnues. Elle se mesure par le maillon le plus faible; elle est qualifiée d'universelle lorsqu'il est possible pour n'importe quelle personne d'accéder, de pratiquer, d'échanger de façon équivalente, mais, dans les faits, elle exige souvent des mesures spécifiques pour répondre aux besoins et aux attentes d'une partie de la population.



L'accessibilité est sans doute la valeur qui caractérise le plus le loisir public.

Le citoyen ou le groupe doit être au cœur des préoccupations des décideurs et des gestionnaires de services publics. Cette préoccupation conduit inévitablement à s'interroger sur l'accessibilité pour tous aux services de loisir. C'est pourquoi le CQL, en collaboration avec des chercheurs et des partenaires a élaboré un *Guide pour l'analyse de l'accessibilité au loisir* visant à aborder l'accessibilité d'une façon globale. Cette approche permet d'intégrer à la fois les dimensions culturelle, économique, physique et temporelle en plaçant les personnes et les groupes au centre des actions. Vous trouverez ci-dessous la « Grille d'accessibilité au loisir », tiré du Cadre de référence pour l'analyse de l'accessibilité au loisir. Elle permet d'aborder les enjeux et les défis identifiés dans le document de consultation, soient :



Les personnes et les groupes

- Changements démographiques structurants
- Diversité culturelle
- Famille
- Nouveaux aînés

Dimension temporelle

- Changements dans la structure de temps libre
- Montée de la pratique libre

Dimension culturelle

- Multiplication des pratiques émergentes
- Émergence du développement social et des questions de santé
- Valeur et bénéfices du loisir peu reconnus et exploités

Dimension spatial-physique

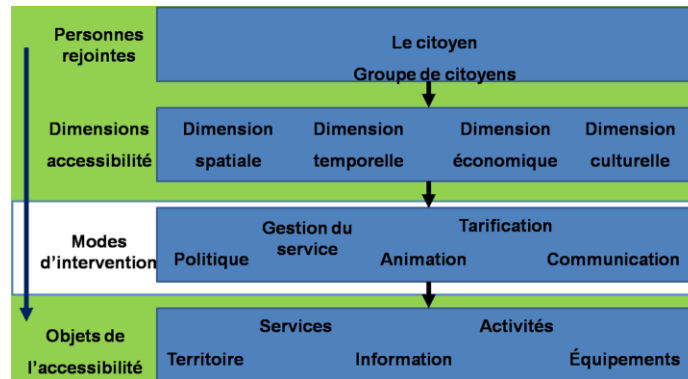
- Accessibilité universelle et inclusion en loisir
- Installations: accessibilité et mise à niveau

Le schéma ci-dessous identifie ce qui doit être modifié, soit les modes d'interventions, afin de rendre accessibles les objets de l'accessibilité.

Dynamique du système d'accessibilité

Modes d'intervention

- Intégration des technologies
- Promotion et communication
- Effrètement du bénévolat



Le citoyen bénévole, l'animateur et le travailleur en loisir

Concernant les défis du bénévolat et du personnel, le CQL réalise différentes actions dont Montréal bénéficie.

Soutenir la participation citoyenne

L'engagement bénévole est un apport important à une vie socialement active, particulièrement en loisir. En conséquence, les questions de l'accessibilité et de la participation dans le cadre d'une approche globale sont identifiées comme une préoccupation centrale à l'amélioration des milieux de vie, ce qui rejoint les valeurs du loisir. De plus, l'engagement citoyen et bénévole est identifié comme élément essentiel à la vitalité et au rayonnement du loisir et est un des fondements du milieu associatif en loisir et un aspect particulièrement mis de l'avant par le Conseil québécois du loisir.

Les bénévoles en loisir dédient leur temps libre au loisir des autres. Ils le font sur une base libre et volontaire, ce qui constitue un fondement à respecter. Ils ne doivent pas être assimilés à une main-d'œuvre gratuite.

Ce vaste mouvement regroupant des milliers de citoyens est connu pour sa capacité de prise en charge de responsabilités communautaires et sociales. Toutefois, ce qui semble moins admis, est que l'engagement du citoyen nécessite un cadre et des conditions qui favorisent la consolidation et le développement de son action. Cette reconnaissance doit se concrétiser notamment par la reconnaissance, la récurrence d'un financement, l'accès à des ressources humaines et techniques et à de la formation. Dans ce sens, la remise annuelle de prix bien que très appréciée, ne peut se substituer à la nécessité d'avoir accès à des ressources qui témoignent concrètement du respect et de la reconnaissance portée à l'engagement bénévole en loisir.

Les bénévoles constituent un capital humain à préserver et à développer. Qu'on en juge :

Selon la plus récente étude, on peut estimer à 590 000 le nombre de bénévoles en loisir, un engagement représentant 106 millions d'heures, 1,9 milliard de dollars au salaire moyen et 57 000 postes à temps plein.¹

« En réponse aux besoins de leurs milieux, alimentés par des valeurs et des convictions profondes, dans le cadre d'autonomie et de démocratie qu'ils se sont donnés, ces hommes et ces femmes ont choisi l'engagement social en loisir. Ils ont créé un modèle associatif, un lieu de coopération. Il s'agit d'un puissant levier « partenarial » pour le loisir public, d'une offre de services fortement décentralisée, d'un modèle de rapprochement entre l'utilisateur et le fournisseur de services et de l'un des hauts lieux de l'engagement bénévole dans la société québécoise ».²

Il est en conséquence impérieux de se rappeler, comme l'indique les récents travaux du Laboratoire en loisir et vie communautaire, que les bénévoles veulent principalement servir une cause collective à laquelle ils croient, vivre leur loisir, leur passion et rendre service, et que d'autre part, les associations dont ils se dotent sont la pierre angulaire du loisir public et associatif.

Suite à l'adoption de la *Stratégie gouvernementale en action bénévole* dont l'essentiel de la mise en œuvre a été confié au Réseau de l'action bénévole du Québec (RABQ), le CQL s'est joint au RABQ pour collaborer aux différents projets qui bénéficient entre autres à la communauté montréalaise, par exemple : un coffre à outils pour soutenir l'action bénévole, un programme de formation pour les gestionnaires de bénévoles, la formation *Cap sur les jeunes*, un outil visant à favoriser l'engagement bénévole des personnes immigrantes, etc.

La formation en animation : le Programme DAFA

Fort de 10 ans de développement et de partenariats avec des organismes couvrant l'ensemble des régions du Québec, le Programme DAFA est déjà reconnu comme étant la formation par excellence en animation au Québec. Le Programme DAFA a été élaboré par les organisations nationales de loisir, sous la responsabilité du Conseil québécois du loisir, afin de créer un standard collectif de formation en animation qui permet de répondre aux exigences croissantes de la clientèle.



La formation DAFA s'est concrétisée face à différents enjeux ciblés par les organismes nationaux de loisir. C'est en constatant la difficulté de recrutement et de rétention du personnel en animation en loisir, le manque de reconnaissance sociale des programmes de formation en vigueur dans les organisations, le manque de valorisation de la formation et de l'emploi d'animateur, l'augmentation de l'offre des partenaires privés et externes et l'accroissement des attentes de la société par rapport à la qualité et à la sécurité de l'encadrement des enfants que les partenaires se sont mobilisés afin de partager volontairement leur contenu de formation pour convenir des connaissances et habiletés essentielles à acquérir afin d'exercer adéquatement la fonction d'animateur en loisir.

¹ Laboratoire en loisir et vie communautaire, UQTR. Le bénévolat en loisir et en sport, 10 ans après – 2014.

² Conseil québécois du loisir. Le loisir d'agir ensemble – décembre 1995.

Pour une administration municipale, inclure un standard de formation pour les intervenants municipaux permet de soutenir des standards de qualité et d'assurer la sécurité des participants ainsi que des employés durant l'exercice de leurs fonctions. En adhérant au programme DAFA et en soutenant ses partenaires dans ce choix, la Ville de Montréal s'assure de la qualité de l'expérience loisir vécue par les participants dans tous les milieux de loisir de son territoire. En appliquant une norme standardisée, la Ville de Montréal pourrait modifier ses communications et valoriser son offre de service en vantant les bénéfices de la formation. Cette valorisation de l'emploi d'animateur permettrait de faciliter le recrutement et la rétention du personnel, de répondre aux attentes grandissantes de la société par rapport à la qualité et à la sécurité de l'encadrement des enfants et, bien sûr, d'assurer la qualité de l'offre de service en loisir animé.

Cadre de référence pour les camps de jour

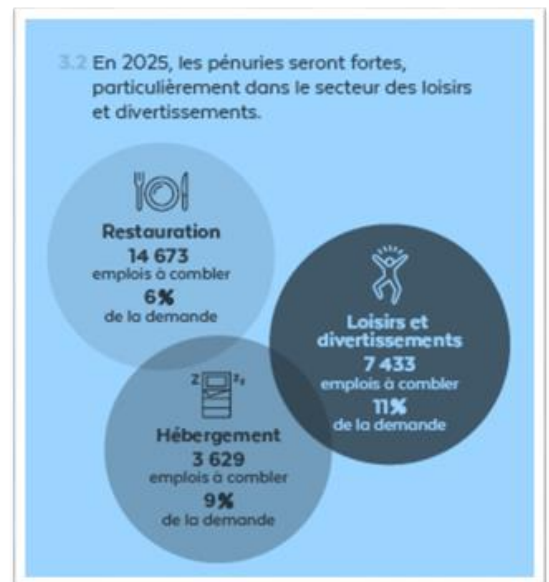
L'Association québécoise du loisir municipal en collaboration avec l'Association des camps du Québec proposent l'adoption du cadre de référence pour les camps de jours ce qui représente également un standard de qualité pour favoriser une expérience de loisir de qualité et sécuritaire.

Valorisation de l'emploi en loisir dont en animation

Au cours des prochaines années, les gestionnaires des organismes et des milieux œuvrant en loisir auront de nombreux défis à relever pour attirer, mobiliser et fidéliser leur main-d'œuvre. Ces difficultés relèvent notamment de l'attraction des talents et de la fidélisation de la main-d'œuvre dans le secteur du loisir.³

En 2020, la pénurie d'animateurs sera de 9 % (1 452 animateurs-trices) et de 18 % en 2025 (3 206 animateurs-trices).

La ville de Montréal n'échappera pas à cette pénurie. Il est donc essentiel d'agir collectivement et de mobiliser les milieux pour la réalisation d'actions concertées.



Des organisations mobilisées pour une compréhension commune et un plan d'action concerté

Le Conseil québécois du loisir a entrepris une démarche de mobilisation des intervenants des milieux du loisir pour développer une compréhension commune, partager les enjeux, acquérir des connaissances et développer des pistes d'actions structurantes dans le cadre d'une campagne de valorisation de de l'emploi en loisir et de l'animation.

Pour y parvenir, les organisations tout comme la Ville de Montréal devront se concerter pour :

³ CQRHT (2018) Enquête sur les trois secteurs du tourisme qui emploient le plus de jeunes et d'étudiants : la restauration, les loisirs et divertissements, et l'hébergement, Jeunes et étudiants dans l'industrie touristique : 5 constats, En ligne sur : https://cqrht.qc.ca/wp-content/uploads/2018/09/5_constats_WEB.pdf

- Définir et développer les stratégies pour attirer la main-d'œuvre dans les organisations du secteur du loisir.
- Outiller et soutenir les organisations dans la formation et le développement des compétences de la main-d'œuvre afin de favoriser une meilleure rétention dans les milieux du loisir.
- Valoriser la formation et le développement des compétences de la main-d'œuvre; connaître et faire connaître le secteur de l'emploi de l'animation et favoriser le transfert des connaissances.

Des actions nationales qui ont des retombées pour Montréal

Le CQL est présentateur depuis plusieurs années consécutives, de la *Journée nationale des techniciens d'intervention en loisir* (JNTIL) qui vise à sensibiliser et informer la population québécoise des impacts positifs de la profession sur le bien-être des communautés.

Le CQL et les partenaires du Programme DAFA soulignent annuellement l'indispensable contribution des animatrices et des animateurs au Québec durant les *Journées de l'animation* qui ont lieu durant une semaine en été. En se joignant à ces campagnes, la ville bénéficie d'opportunités pour valoriser sa main d'œuvre en loisir.

Connaissance des besoins et diversification de l'offre : le Réseau québécois de ressource en formation se renouvelle

Le CQL a amorcé une analyse des besoins de formation et d'accompagnement et compte sur les résultats de cette étude pour mettre à jour et diversifier l'offre de formation.

Tableau 93 : Projections de la demande et pénurie projetée pour certaines professions liées aux loisirs et divertissements, pour la population totale, 2020-2025

Profession	2020		2025	
	Demande	Pénurie	Demande	Pénurie
Mancœuvre en aménagement paysager et entretien de terrains	2 996	899 (23 %)	4 317	1 196 (28 %)
Personnel technique des musées et galeries d'art	1 585	304 (19 %)	1 691	396 (23 %)
Animateur et responsable de programmes de sport, de loisirs et de conditionnement physique	15 568	1 452 (9 %)	17 399	3 206 (18 %)
Opérateur et préposé aux sports, aux loisirs et dans les parcs d'attractions	4 315	866 (20 %)	4 778	1 239 (26 %)
Concierge et surintendant d'immeuble	2 944	421 (14 %)	3 190	612 (19 %)

Source : Conseil canadien des ressources humaines en tourisme – *L'avenir du secteur du tourisme au Canada : Retour des pénuries de main-d'œuvre avec le resserrement des marchés du travail – 2016*

Une nouvelle reconnaissance pour le loisir culturel

La reconnaissance du loisir culturel dans la nouvelle politique culturelle du Québec ouvre de nouveaux développements :

- Opérationnaliser les liens entre le loisir culturel et les pratiques culturelles en amateur et le système culturel montréalais en construisant les passerelles indispensables entre les amateurs et les professionnels.

- Que des lieux publics, de rencontre, de création et de diffusions artistiques, de pratique du loisir culturel et de concertation soient créés et maintenus. Ces lieux doivent faciliter l'accès et la participation à des initiatives citoyennes artistiques ou culturelles, qu'elles soient professionnelles ou en amateur, et s'assurer de leur mise à niveau en matière de nouvelles technologies.
- Que le loisir culturel, les pratiques culturelles en amateurs et les organismes soient considérés comme des « environnements favorables » pour le maintien et l'épanouissement de la langue française.

2.0 Le rôle que les organismes souhaitent jouer auprès de la Ville et des arrondissements

En loisir, il existe une diversité de fonctionnements associatifs à reconnaître afin de développer des relations respectueuses. Sans être exhaustif, il y a des associations de fait, des organismes bénévoles, des organismes communautaires qui, en plus de mobiliser des bénévoles, embauchent du personnel. Certains de ces organismes développement des projets d'économie sociale tandis d'autres s'inscrivent pleinement comme organismes d'économie sociale



Cette diversité représente une richesse car elle offre de nombreuses possibilités d'engagements citoyens. Plusieurs de ces organismes locaux sont membres de

réseaux régionaux ou nationaux qui leur offrent entre autres des occasions de partage, d'échanges d'amélioration des pratiques, de formation etc. Ces organisations sont aussi là pour les aider à bonifier leur offre de loisir et à développer une réflexion plus large du loisir. L'exemple de la Fédération québécoise des centres communautaires de loisir qui regroupe plusieurs centres sur le territoire représente un interlocuteur privilégié pour la ville.

Une politique du loisir doit reconnaître ces diversités et développer un cadre de reconnaissance et des balises d'intervention. Celles-ci peuvent s'inspirer de la politique et du cadre de référence de l'action communautaire et de la loi sur l'économie sociale.

De façon générale, voici quelques exemples de situation qui devraient être pris en compte :

- Reconnaissance d'organisme qui agit sur plusieurs territoires
- Équité de traitement d'un territoire à l'autre
- Reconnaissance et adaptation des relations en fonction des différents types d'organismes
- Le respect de l'autonomie, des processus démocratiques et des approches des organismes. En ce sens, *la Déclaration de Montréal sur l'évaluation et la mesure d'impact social* peut être un exemple inspirant à propos de la redéfinition des relations entre les acteurs en loisir
- Reconnaissance de l'expertise des organismes
- Mise en œuvre de pratiques innovantes et les approches collaboratives
- Harmonisation des pratiques entre la Ville centre et les arrondissements.
- Processus administratifs et reddition de compte adaptés en fonction des ententes

3.0 Demain le loisir... Vers une politique du loisir

Les résultats de cette consultation pourront contribuer à l'adoption d'une réelle politique du loisir pour Montréal. Celle-ci devrait être porteuse d'une vision du rôle du loisir et des conditions à mettre en œuvre afin de rendre effective l'accessibilité au loisir et que les bénéfices attendus puissent contribuer à la qualité de vie et du vivre ensemble.

La politique montréalaise du loisir pourrait notamment reconnaître que les fonctions intrinsèques du loisir sont le divertissement, la détente mais également le développement individuel et collectif, dans un contexte d'expérience à vivre. Elle pourrait ainsi aborder le loisir dans ses dimensions culturelles, de plein air, scientifiques, sociales et éducatives, sportives et touristiques; fournir des données sur ses nombreux bienfaits sociaux, éducatifs, culturels, économiques, environnementaux et sur la santé; traiter plus largement du bénévolat et des associations et de l'engagement citoyen; reconnaître le rôle et les responsabilités des divers acteurs comme les composantes actives de l'écosystème et privilégier les approches collaboratives; offrir une perspective municipale et régionale du développement du loisir traduisant mieux la réalité actuelle.

Prétendre que le loisir est la solution universelle aux multiples défis de la société québécoise et de Montréal dont les tendances démographiques comme le vieillissement de la population, l'immigration, et de diverses autres problématiques sociales, économiques, culturelles et environnementales serait irréaliste. Toutefois, le loisir est, tant par ses bienfaits que par l'engagement citoyen qu'il génère, une indéniable et indispensable contribution à notre qualité de vie individuelle, familiale et collective.

Une politique montréalaise du loisir se doit d'être moderne, innovatrice, mobilisatrice, porteuse d'une vision stratégique de développement respectueuse de la diversité et de la valeur de l'utilisation du temps libre dont disposent les collectivités et les personnes. En ce sens, elle doit renforcer la capacité d'agir des organismes de loisir, dans un cadre de reconnaissance, de financement et de développement renouvelé.

L'adoption d'une politique du loisir pourrait également comporter des orientations et balises pour favoriser les relations entre les organismes et la ville. Celles-ci devraient permettre de lever les disparités entre les arrondissements. Des processus administratifs qui ont une certaine uniformité, par exemple pour la reconnaissance et la reddition de compte contribueraient à une meilleure équité et fluidité de l'information. Dans ce contexte, les arrondissements pourraient concentrer davantage de ressources au développement de l'offre.

À l'instar des connaissances et des pratiques en vigueur, la co-construction de politique publique est une approche reconnue qui mobilise l'ensemble des parties prenantes dans une démarche globale qui se poursuit avec des mécanismes de suivi et d'évaluation continue. Ce processus innovant est tout à fait en adéquation avec les pratiques du milieu du loisir dont l'historique des collaborations entre les divers acteurs a d'ores et déjà fait ses preuves pour développer et offrir des expériences de loisir à l'ensemble des montréalais et montréalaises.

Annexe 1

Le CQL : un réseau, des ressources

Une mission :

Contribuer par le loisir au développement social, culturel et économique. Cette mission est soutenue par quatre orientations fondatrices soient :

- Représenter les organismes nationaux de loisir ;
- Regrouper et appuyer la concertation des intervenants en loisir ;
- Défendre le droit aux loisirs et au temps libre ;
- Favoriser l'accessibilité aux loisirs.

Un vaste réseau :

1 confédération
39 regroupements nationaux
4 000 organisations locales et régionales

Des secteurs d'intervention :

Activités physiques
Bénévolat
Économie sociale
Plein air
Socio-éducatif

Action communautaire
Culture
Formation
Médiation scientifique
Tourisme

Les membres nationaux du Conseil québécois du loisir

Alliance des chorales du Québec
Association de l'agrotourisme et du tourisme gourmand du Québec
Association des camps du Québec
Association des cinémas parallèles du Québec
Association des scouts du Canada
Association québécoise pour le loisir des personnes handicapées
Cercle des jeunes naturalistes
Corporation secondaire en spectacle
FAMQ-Arts en mouvement
Fédération des associations de familles du Québec
Fédération des astronomes amateurs du Québec
Fédération des harmonies et orchestres symphoniques du Québec
Fédération des sociétés d'horticulture et d'écologie du Québec
Fédération Histoire Québec
Fédération québécoise de camping et de caravanning
Fédération québécoise de la montagne et de l'escalade
Fédération québécoise de philatélie
Fédération québécoise des activités subaquatiques
Fédération québécoise des centres communautaires de loisir
Fédération québécoise des clubs de scrabble francophones
Fédération québécoise des échecs
Fédération québécoise des jeux récréatifs
Fédération québécoise des sociétés de généalogie

Fédération québécoise du loisir en institution
Fédération québécoise du loisir littéraire
Fédération québécoise du théâtre amateur
Festivals et événements Québec
Kéroul
Auberges de jeunesse du St-Laurent
Les clubs 4-H du Québec inc.
Mouvement québécois des vacances familiales
Radio amateur du Québec
Regroupement QuébecOiseaux
Réseau FADOQ
Réseau intercollégial des activités socioculturelles du Québec
Réseau Québec Folklore
Réseau Technoscience
Société québécoise de spéléologie
Vue sur la relève (ancien création etc.)